



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Comité Régional OCCITANIE
COMITE du GARD
97, Rue Grieg « Le Beauvallon » -30900 NÎMES
Tél :04.66.23.09.86 Mail : cd30@petanque.fr



Protocole Tir De Précision 2023

Table de marque : Délégué(e)

- Enregistre les participants(es) dès leur arrivée, avec la liste des inscrits(es) déposée au CD30.
- Récupère la licence et s'assure de sa validité.
- Donne une feuille individuelle de fiche de score et l'heure de passage au pas de tir à chaque participant(e)
- Enregistre les résultats sur la feuille générale et détermine le classement des tireurs(les)
- Gère les ex-aequo.

Pas de tir x 5 :

- le ou la délégué(e) note sur la fiche de score la valeur donnée par l'arbitre « notation ».
- Le ou la bénévole fait la mise en place des cibles (cochonnet ou boules) à l'aide du gabarit et renvoi des boules.
- l'arbitre annonce le résultat et la validité du tir

Moyens nécessaires (matériel et humain) :

Matériel : par pas de tir (x 5) :	Moyens humains :
1 cercle ou tapis (cercle de 1 mètre de diamètre)	5 arbitres pour notation,
1 tapis de tir avec 4 cercles de 0.5 m de diamètre à 6, 7, 8, et 9 m	5 délégués(es) au cercle de lancer pour validité du tir et renseignement fiche tireur,
1 gabarit homologué (obligatoire)	5 licenciés(es) pour positionnement des boules et renvoi des boules des tireurs,
1 boule claire (boule cible) de 74mm et 700grs, lisse, 2 boules foncées (boules obstacles) de 74mm 700grs, lisses	1 délégué(e) pour enregistrer et valider les résultats.
1 cochonnet clair, 1 cochonnet foncé,	
1 jeu de cartons points (0-1-3-5),	
1 jeu de cartons de validité du tir (blanc et rouge),	
1 fiche d'enregistrement des résultats par tireur.	

Qualifications Clubs :

Les clubs ont la possibilité de faire une sélection en amont du qualificatif départemental.

Qualificatif départemental :

Liste des tireurs(les) dans chaque club **Date limite d'inscription : 20 janvier 2023 à 12h00**

- Qualificatifs Les **11, 12 et 18 février 2023**, sur la base de **80 participants(es) par journée**, avec **possibilité d'une à deux journées supplémentaires 4 et 5 février 2023**.
- L'inscription (5 € par participants(es)) est faite par le(la) président(e) du Club et transmise au Comité.
- Les inscriptions ne seront validées que si la licence du ou la joueur(se) est renouvelée (2023) ou en cours de renouvellement avec paiement de 5€ par participants(es).
- Les juniors participeront directement au Championnat départemental (inscription gratuite) **date limite inscription 03 avril 2023**

Minutage par pas de tir (5 ateliers à 6, 7, 8 et 9m) – 20 boules

- Les joueurs(es) seront convoqués avec des horaires préétablis.
- La qualification se déroulera sous la forme tir de précision F.I.P.J.P. (règlement International)
- Avec 2 séances de tir, le meilleur score étant retenu. 4 tirs (6, 7, 8 et 9 m) sur les 5 ateliers soient 20 boules au total x par 2.
- Le nombre de qualifiés pour le Championnat étant de maximum 16 hommes et 16 femmes.

Championnat Départemental :

- Championnat Départemental Le lundi 1er mai 2023

- Les joueurs(es) seront convoqués avec des horaires préétablis dans l'ordre du classement lors du qualificatif.
- 3 qualifiés masculin et 3 qualifiées féminine seront qualifiés pour le Championnat Régional.
- le nombre de qualifiés juniors sera communiqué par la commission Championnat Occitanie.
- Une première sélection où tous les concurrents(es) font une séance de 4 tirs à 6m, 7m, 8m et 9m sur les 5 ateliers, soit 20 boules par tireur.
- Le tireur(se) a 15 minutes pour faire sa série.
- Les 4 premiers(es) sont directement qualifiés(es) pour les 1/4 de finale, avec les N° 1 à 4.
- Les 12 suivants(es) refont une séance de tir comme à la première sélection et les 4 premiers(es) avec l'addition des 2 séances de tirs, complètent les 1/4 de finales à 8 joueurs(ses) en prenant les places de N° 5 à 8.

Les 1/4 de finales se déroulent en confrontation directe à 2 tireurs ou tireuses.

- 1^{er} 1/4 : 1^{er}(ère) contre 8^{ème}
- 2^{ème} 1/4 : 2^{ème} contre 7^{ème}
- 3^{ème} 1/4 : 3^{ème} contre 6^{ème}
- 4^{ème} 1/4 : 4^{ème} contre 5^{ème}
- 1/2 finales : vainqueur du 1^{er} 1/4 contre vainqueur du 4^{ème} 1/4

Vainqueur du 2^{ème} 1/4 contre vainqueur du 3^{ème} 1/4.

- Les 2 finalistes feront la finale pour déterminer le Champion Départemental.
- Les 1/2 finalistes feront une petite finale pour déterminer le 3^{ème}.

En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs tireurs(es) le classement sera fait avec :

- Le plus grand nombre de 5,
- Puis en cas d'égalité, le plus grand nombre de 3,
- Puis en cas d'égalité, le plus grand nombre de 1,
- Puis en cas d'égalité parfaite est organisé un barrage dans lequel chaque joueur ne tire qu'une boule par atelier depuis le cercle situé à 7 m. Si l'égalité persiste la même épreuve est recommencée mais elle est arrêtée dès qu'un des joueurs obtient davantage de points que l'autre sur une cible. Cette procédure est également suivie en cas d'égalité lors des rencontres de la phase finale.

Record départemental de tir de précision

Sur la Phase Finale départementale (pas sur la Phase de Qualification), il sera établi un Record de Tir Départemental ; le résultat pourra ainsi être comparé au Record Mondial.

Le Président Alain DONNADIEU



Le Secrétaire Général Gérard PRUNIERES

